



DOSSIER DE PRESSE

**L'EPTB SEINE GRANDS LACS RECONDUIT
SON PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES
SUR LA PÉRIODE 2022-2028**

rpca
RP & influence

 **SEINE GRANDS LACS**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



Les risques d'inondation constituent bel et bien une réalité sur le territoire francilien. Nous avons pu le vérifier de nouveau au mois de février, et l'hiver 2021 figurera parmi les plus pluvieux depuis une vingtaine d'années. Plusieurs départements d'Île-de-France ont vécu de nouvelles inondations causées par la crue de la Seine et de la Marne. Malgré les 4 lacs-réservoirs et la construction du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée, **l'Île-de-France reste un territoire vulnérable, dont les tissus sociaux et économiques restent fortement exposés aux inondations. Il est donc indispensable de prendre conscience de ce risque et d'agir tous ensemble afin de repenser nos territoires.**



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et la Marne franciliennes, porté par les élus de 20 de nos collectivités, a plus que jamais un rôle clé à jouer.

Initié sur une période de 6 ans (2014-2020), le PAPI a créé **une dynamique collective bénéfique au territoire**, ouvrant la voie à la mise en œuvre de nombreuses actions permettant de réduire la vulnérabilité de la région : meilleure connaissance des phénomènes naturels, plus forte sensibilisation des populations riveraines, amélioration de la gestion de crise, ou encore l'aménagement d'ouvrages de régulation des crues.

Grâce à un budget conséquent de 182 Millions d'euros (HT), une première pour l'EPTB Seine Grands Lacs, **ce premier PAPI a permis de mettre en œuvre 167 actions** (achevées, ou en cours) et d'impliquer 20 collectivités territoriales, maîtres d'ouvrages publics.

Dans la continuité de ce premier PAPI, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé dès la mi-2020 à élaborer un **PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2022-2028**. Ce second programme, dont le périmètre va évoluer, viendra **consolider la dynamique engagée, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne**. Il permettra aussi de poursuivre le travail engagé avec les acteurs actuels et d'en intégrer de nouveaux, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (EPCI, syndicats).



FRÉDÉRIC MOLOSSI

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis





PARTIE 1 - PAPI N°1 2014-2020 : UN BILAN ET DES RÉSULTATS TRÈS SATISFAISANTS..... 4

Les chiffres clés du PAPI 2014-2020..... 4

**Le PAPI 2014-2020 pour anticiper les inondations
et accroître la résilience économique,
sociale et environnementale du territoire francilien** 4

Rappel des objectifs du PAPI..... 5

Les 20 maîtres d'ouvrages du PAPI 2014-2020..... 6

**Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes,
avec 75% des actions déjà engagées** 6

En synthèse : des résultats à la hauteur des ambitions initiales..... 7

Focus sur les 7 axes principaux 9

AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE 9

AXE 2 – SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS 10

AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE 11

AXE 4 – ACTIONS DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME 12

AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS 13

AXE 6 – GESTION DES ÉCOULEMENTS 14

AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES 15



PARTIE 2 - PAPI N°2 2022-2028 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 16

**Un deuxième PAPI sur la métropole francilienne
pour poursuivre la dynamique engagée**..... 16

Les objectifs du PAPI N°2 17

Les territoires prioritaires du PAPI n°2 17

AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET SENSIBILISATION 18

AXE 2 – PRÉVENTION 18

AXE 3 – CRISE ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ..... 18

AXE 4 – AMÉNAGEMENT ET URBANISME 19

AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ 19

AXE 6 – OUVRAGES 20

AXE 7 – DIGUES 20

Contacts..... 21

PAPI N°1 2014-2020 : UN BILAN ET DES RÉSULTATS¹ TRÈS SATISFAISANTS

Les chiffres clés

4

objectifs

7

axes
prioritaires
d'intervention

20

collectivités territoriales
maîtres
d'ouvrages

167

actions dont 75% ont été enga-
gées et 89% du montant des ac-
tions programmées a été engagé

182

millions d'€ HT :
montant des actions
programmées

96

millions d'€ HT :
travaux d'un casier fonctionnel
sur le site de la Bassée

Le PAPI 2014-2020 pour anticiper les inondations et accroître la résilience économique, sociale et environnementale du territoire francilien

Le PAPI est un dispositif financier proposé par l'État depuis 2011 pour faire émerger des projets dans les collectivités locales pour la gestion des inondations. Dès 2012, l'EPTB Seine Grands Lacs a proposé la constitution d'un PAPI sur le territoire francilien.

Les principaux financeurs du PAPI sont : l'État (fonds Barnier), l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le conseil régionale d'Île-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (77), le conseil Départemental de l'Essonne (91) et les maîtres d'ouvrages associés.

¹ Résultats tirés du bilan provisoire réalisé fin 2019.



Rappel des objectifs du PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI), vise à réduire les conséquences des inondations. Il est construit autour de 4 objectifs prioritaires :

1

Réduire la vulnérabilité du territoire francilien

Ce territoire est particulièrement vulnérable au risque d'inondation, pouvant à la fois endommager les biens situés en zones inondables et paralyser les réseaux structurants (électricité, transports, etc.) dans le temps et dans l'espace. Selon l'OCDE², si une crue semblable à celle de 1910 survenait aujourd'hui, elle impacterait **5 millions d'habitants** et représenterait :

- 30 milliards d'€ de dommages + 60 milliards d'€ de perte de PIB sur 5 ans
- 750 000 emplois exposés dont 400 000 seraient détruits

2

Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Les dommages dus au débordement des cours d'eau et des remontées des nappes souterraines représentent des coûts considérables. Pour limiter ces coûts, le PAPI propose des mesures structurelles encourageant la construction de nouveaux ouvrages de protection, des travaux pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, des études sur l'amélioration de la connaissance de ces phénomènes, le recours à des actions de préservation de l'environnement, la restauration et la gestion des zones naturelles particulièrement exposées aux crues.

3

Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis

Si une crue devait subvenir, le retour à un fonctionnement normal du territoire pourrait prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Un travail important du PAPI concernant la préparation des acteurs publics essentiels (comme les communes, les établissements publics) à la gestion de la crise, a donc été engagée en coordination avec la Préfecture de Police, les opérateurs de réseaux et l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

4

Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque

Même si la conscience du risque s'améliore progressivement, la majorité des franciliens, y compris des décideurs, méconnaissent les caractéristiques d'une crue, sa durée, ses impacts sur la vie quotidienne et les délais de retour à un fonctionnement normal du territoire et des services publics. Aussi, l'EPTB Seine Grands lacs a conçu et développé le dispositif EPISEINE³ dans ce but.



**EPI
SEINE**

SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

² <http://www.oecd.org/gov/risk/Gestion-du-risque-inondation-seine-resume-executif.pdf>

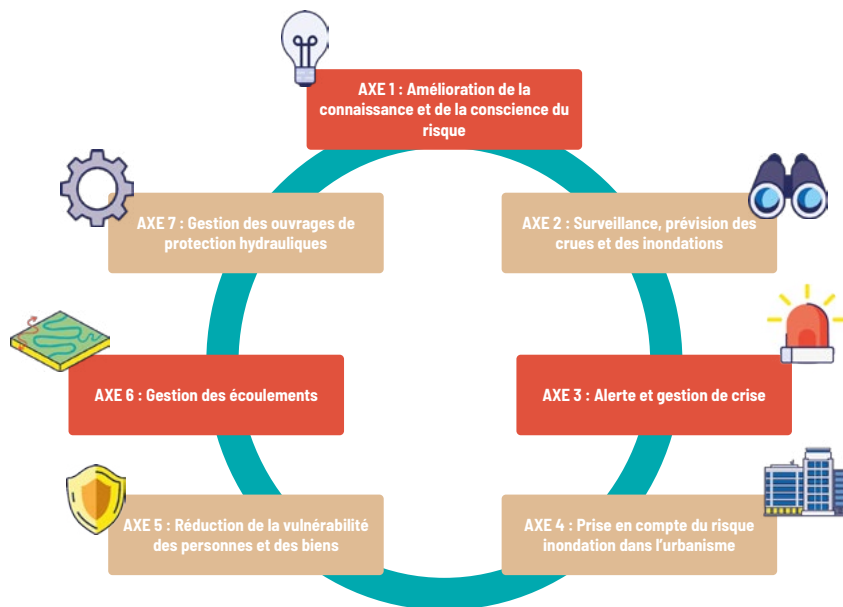
³ Ensemble pour la prévention des inondations de la Seine : un site web est dédié à ce dispositif qui est piloté par l'EPTB

Les 20 maîtres d'ouvrages du PAPI 2014-2020



Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes, avec 75% des actions déjà engagées

Sur les 167 actions labellisées au titre de la convention 2017 – 2020, 16 sont complètement achevées, 123 sont en cours de mise en œuvre et 28 ne pourront se réaliser ou seront reportées dans le cadre du prochain programme.



Les actions achevées concernent :

- Le dispositif de préparation à la prochaine inondation Episeine.fr
- Le nouveau modèle de propagation des crues
- Le nouveau modèle de propagation des nappes souterraines en cas de crue
- Les formations aux bons comportements vis-à-vis du risque d'inondation, mises en œuvre par le département du Val-de-Marne ;
- Des diagnostics de territoires et de nombreux diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments
- La modernisation de la Vanne dans le secteur de Saint-Maur (94) ;
- La prolongation de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78) et la création en amont d'une grande zone humide de compensation
- Des travaux de sensibilisation gérés par la ville de Paris.

À noter :

Une action particulièrement ambitieuse a été réalisée et clôturée dès 2015 par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine celle du déplacement et de la reconstruction des ouvrages anti-crues situés sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineux.

En synthèse

Le PAPI est un programme qui répond aux besoins des territoires

Dès son lancement le PAPI N°1 a affiché des objectifs ambitieux, pertinents au regard des enjeux et besoins du territoire. Une révision de celui-ci a eu lieu en 2016, visant à intensifier la dynamique initiale en associant 15 nouvelles collectivités maîtres d'ouvrages et en élargissant son périmètre d'intervention de la petite à la grande couronne.

Mis en œuvre par 20 maîtres d'ouvrages, le programme comporte 166 actions, pour un montant total de 86M d'€ HT. Un montant qui peut paraître faible au regard des conséquences et du coût -30Md d'€- qu'une crue telle que celle de 1910 pourrait occasionner.

Les travaux du site de la Bassée, un projet de 96M d'€ HT, ont été ajoutés courant 2020, portant le montant total du PAPI à 182M d'€ HT. **Cette démarche progressive visant l'amélioration continue est l'une des forces de ce Programme d'actions pour la Prévention des Inondations.**

Au total, 139 actions du PAPI ont été engagées soit 84% et seulement 2% ont été annulées. Les actions restantes, soit 14% sont reportées car elles s'inscrivent sur le long terme et démontrent la volonté des maîtres d'ouvrages de poursuivre leurs actions au-delà de la date de fin du PAPI n°1.

Près de 66% (2/3) des actions ont concerné l'amélioration de la connaissance du risque, la sensibilisation et la réduction de la vulnérabilité, 12% ont été dédiées au ralentissement des écoulements et la protection contre les inondations.



Des résultats à la hauteur des ambitions initiales

Le bilan du PAPI N°1 démontre des résultats au sein de chacun des 7 axes.

- L'axe N°1, comporte le plus grand nombre d'actions terminées avec notamment la concrétisation de mesures phares telles que le lancement du site Episeine.fr qui a permis de toucher plus d'1,6M de personnes.
- L'axe N°2 répond aux objectifs fixés notamment la mise en œuvre d'une modélisation hydraulique de la Seine. En matière de prévision des inondations, les objectifs sont atteints également grâce à la modernisation du réseau piézométrique et la surveillance aux confluences.
- L'axe N°3 a bénéficié d'un nouvel élan en 2019 avec la mise à disposition de ressources (guides et documents techniques) qui faciliteront la réalisation des actions prévues dans les années à venir.
- L'axe N°4, a bien avancé, toutes les actions relatives à la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ont été engagées, avec une démarche particulièrement novatrice en matière de gestion des zones d'expansion des crues⁴ à grande échelle. La plupart des diagnostics de vulnérabilité des travaux ont été réalisés.
- L'axe N°5 concerne les diagnostics de la vulnérabilité à l'échelle des territoires ou à l'échelle de sites. Plusieurs dizaines de diagnostics ont été réalisés et certains ont pu être suivis de travaux concrets.
- Les axes N° 6 et 7 présentent un avancement plus contrasté du au contexte législatif qui a entraîné le report d'actions. Certaines très emblématiques ont pu être achevées, notamment la modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont accompagnée de travaux de réhabilitation des murettes anti-crue (plus de 6 km traités).

⁴ Des zones peu urbanisées exposées aux inondations naturel



Focus sur les 7 axes principaux

Axe
1AMÉLIORATION
DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE 

Cet axe prioritaire a fait l'objet d'un travail important de la part de l'EP-TB Seine Grands Lacs afin de répondre aux sollicitations et aux besoins des territoires à risque.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été mises en place, dans les entreprises, auprès de la population et de la sphère publique. Des études sur les aléas et les enjeux de cette connaissance ont été réalisées.

62
actions initiées
dont 55 sont engagées

18
maîtres d'ouvrages

+ DE 8 M
d'€ HT

- 1 **Action emblématique** : de nouvelles modélisations des inondations (surfaces et nappes) et des enjeux indirects ont pu être réalisés ainsi que des représentations 3D.
- 2 **Action emblématique** : le déploiement du dispositif EPISEINE fédérant les acteurs et suscitant la prise de conscience et l'engagement, dans l'idée de développer une véritable culture du risque inondation.

EPI
SEINE

EPISEINE est un dispositif complet qui permet la démultiplication des actions et comprend à la fois :

- un site internet, **destiné au grand public, aux collectivités et aux entreprises** (9000 visites sur Episeine.fr en février 2021),
- des contenus pédagogiques et des formations gratuites (en présentiel ou en E-learning)
- des réseaux sociaux dédiés @Episeine, permettant d'interagir (15 000 interactions Facebook en février 2021).

Le slogan d'EPISEINE :

SEREZ-VOUS PRÊT POUR LA PROCHAINE INONDATION ?

Axe 2


SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Cet axe est principalement dédié au renforcement de la prévision des crues. Toutefois, une action plus orientée sur la surveillance a permis l'installation de plus d'une centaine de repères de crues.

5
actions,
toutes engagées
à date

3
maîtres d'ouvrages

798 K
d'€ HT

 **Action Emblématique** : la modernisation du réseau de piézomètres de la ville de Paris. Au total, 180 appareils permettant de mesurer le niveau des nappes phréatiques ont été installés. Ils contribuent à une meilleure connaissance du comportement des nappes pendant les crues de la Seine. En complément de cette action menée, le syndicat de l'Orge a modernisé 2 stations de mesure de niveau pour améliorer la surveillance de la zone de confluence Orge/Seine.



Axe 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE



Si la gestion de crise de la métropole francilienne appartient surtout à la compétence de la Préfecture de Police et des Préfectures de Départements, les collectivités accompagnent et complètent à une échelle plus locale le travail effectué par les services de l'État. Ces acteurs expriment d'ailleurs une forte demande lors de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

L'EPTB Seine Grands Lacs a soutenu la mise en œuvre des plans de gestion de crise en organisant des journées de formation destinées aux agents des communes. Elles ont eu lieu en 2018 dans les départements de l'Essonne (91) et de la Seine-Et-Marne (77), en 2019 et 2020 ces formations ont été ouvertes aux autres départements franciliens : 200 personnes ont pu participer à ces journées de formations, en présentiel et depuis 2021 en distanciel uniquement.

Par ailleurs, au regard de la durée des crues franciliennes, **la continuité d'activité est considérée par de nombreux acteurs, publics et privés comme un sujet essentiel.** Conscients de cet enjeu, de nombreux maîtres d'ouvrages ont initié des actions en ce sens dans le cadre du PAPI, comme un appui méthodologique destiné aux collectivités et à toutes structures impliquées dans la gestion de crise (entreprises, opérateurs de réseaux structurants, etc.). Des formations ont été initiées sur cette thématique.

23
actions,
dont 17 engagées

14
maîtres d'ouvrages

3,042 M
d'€ HT



Action emblématique : la mise en œuvre d'un plan départemental de continuité d'activités par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Des ateliers dédiés à la gestion de crise avec l'État, les communes et les gestionnaires de réseaux.



Axe 4

ACTIONS DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



L'EPTB Seine Grands Lacs et les différents maîtres d'ouvrages travaillent à l'amélioration de la résilience à la fois des bâtiments et des territoires. Il est primordial de penser le risque inondation dès la conception des projets d'aménagement et de rénovation urbaine. Cet axe repose sur des actions de formation, la réalisation d'études et de guides techniques pour sensibiliser en amont les aménageurs et les concepteurs de projets aux risques d'inondation. Il comprend également des mesures de prévention et de restauration des zones subissant des inondations naturelles.

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPTB développe une méthodologie pour déterminer notamment la localisation des zones naturelles d'expansion de crue sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs, et hiérarchiser leur importance en fonction de leur capacité à ralentir les écoulements à la source.

10

actions qui sont
toutes engagées

7

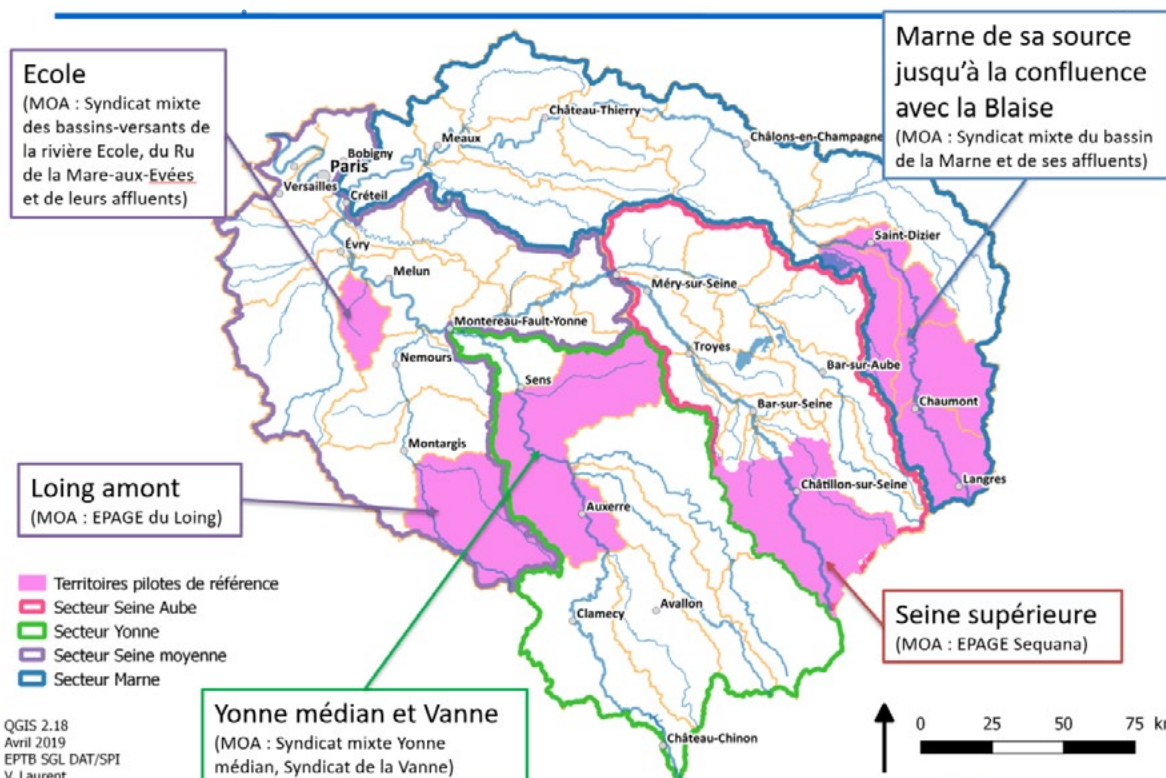
maîtres d'ouvrages

665 K

d'€ HT

Action emblématique : L'EPTB Seine Grands Lacs s'est chargé de répertorier, hiérarchiser puis gérer, c'est-à-dire préserver, restaurer et aménager les zones d'expansion de crues et les zones humides du bassin amont de la Seine. L'EPTB Seine Grands Lacs a également recruté courant 2018 un ingénieur spécialisé pour superviser cette action. Cette démarche a généré l'émergence d'actions utiles pour la gestion des inondations, et

dans le même temps, particulièrement bénéfiques pour la préservation de la biodiversité et/ou le rétablissement de la continuité écologique.



Axe 5

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



46

actions

dont 36 sont
engagées

17

maîtres d'ouvrages

33 M

d'€ HT

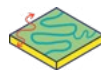


Action emblématique : une étude de vulnérabilité des bâtiments et des installations a été réalisée par le Département de Seine-et-Marne, ainsi qu'un référentiel permettant d'identifier les impacts indirects des crues pour aider les opérateurs de réseaux à réduire la vulnérabilité de leurs infrastructures. Elle consiste en la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments face au risque d'inondation par les eaux de surface ou de nappe, et en l'estimation de travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de ces bâtiments. Cette analyse intègre pour chaque site une réflexion stratégique sur la protection des sites en question, la continuité d'activité et leur remise en service à la décrue.



Axe 6

GESTION DES ÉCOULEMENTS



6

actions

dont 1 achevée

5

maîtres d'ouvrages

13,5 M

d'€ HT



Action emblématique : le PAPI a donné lieu à la modernisation de la Vanne Secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont, un ouvrage exutoire de crue situé dans le Val-de-Marne et réceptionné en 2018. Ce projet a été financé par la métropole du Grand-Paris et réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du département du Val-de-Marne. Cet axe est également celui des études et des travaux du casier opérationnel sur le site de la Bassée.

Dans ce domaine, les études relatives au site pilote de la Bassée ont représenté le volume financier le plus important.

Piloté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, le projet de La Bassée consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans.

Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égigny et Gravon.

La conception et le fonctionnement du projet assurent le maintien des usages et préservent la majeure partie des propriétés du site actuel.

Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité, par la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle. 5 zones sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

Les travaux de construction de la station de pompage, de la digue et les opérations de valorisation écologique sont programmés de fin 2021 à début 2024.

Budget pour ces travaux : 96 M € HT

Les premières étapes, qui consistent à libérer l'espace nécessaire à l'implantation de la digue et de la station de pompage, ont débuté en janvier 2021.



Axe 7

13
actions

dont 11 engagées

7
maîtres d'ouvrages

25,8 M
d'€ HT



Action emblématique : le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78), associé à la création d'une zone humide. Le tout est porté par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Les actions relatives à cet axe N°7 sont très avancées. Le montant global qui leur a été alloué est presque exclusivement dédié à la réalisation d'ouvrages de protection ou de confortement.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a entrepris des travaux d'aménagement de grande ampleur dès la première phase du PAPI, avec l'action de déplacement et de reconstruction des ouvrages anti-crues sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux. En effet, la petite couronne parisienne est dotée d'ouvrages de protection type murettes dont les linéaires sont aujourd'hui particulièrement étendus. Ces ouvrages étant hétérogènes, une part importante des actions a consisté à les mettre en cohérence, à les fiabiliser et les réhabiliter sur différents secteurs, avec des travaux d'ampleur variée.



PARTIE 2 - PAPI N°2 2022-2028 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Un deuxième PAPI sur la métropole francilienne pour poursuivre la dynamique engagée.

Le bilan très encourageant du PAPI n°1 a poussé l'EPTB Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ou de la Marne. Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2022-2028. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI⁵.



⁵ La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les objectifs du PAPI N°2

Ce nouveau programme, cohérent et ambitieux, s'inscrit dans la continuité du premier PAPI. Il entend **poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixés par l'Etat dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.**

Il ambitionne de déployer les **actions les plus efficaces répondant concrètement aux besoins des acteurs Gémapiens⁶** du bassin

de risque francilien, pour :

- Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens notamment sur la thématique des Systèmes d'endiguement ;
- Développer les diagnostics territoriaux, à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux ;
- Compléter le périmètre existant afin de prévoir un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la

Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France ;

- Pérenniser et conforter les actions les plus efficaces issues du PAPI 1.



Les territoires prioritaires

Le périmètre du PAPI n° 2 va évoluer. Il devrait dès 2022 concerner les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la Région Île-de-France, avec une extension importante sur la partie aval dans les Yvelines.

⁶ Métropole du Grand Paris, Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes

Les ambitions pour chacun des axes du PAPI ont été précisées :

Axe 1

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET SENSIBILISATION

-> L'EPTB référent sur le partage de connaissances

- Une amélioration continue des nouveaux outils de modélisation au niveau des surfaces, des nappes et des réseaux d'assainissement.

Le développement des outils d'évaluation des dommages dédiés à l'Île-de-France.

- La mise à jour des vulnérabilités globales du territoire, pour réduire les effets « domino », notamment sur les réseaux d'importance vitale. Pour fédérer tous les acteurs en matière de prévention, l'EPTB Seine Grands Lacs entend renforcer le développement et la visibilité du dispositif EPISEINE, en faisant de tous les maîtres d'ouvrages des relais à leur échelle.

- Les objectifs à atteindre :

100
collectivités

50
associations
partenaires

2,50 K
personnes formées

500 K
visiteurs sur
Episeine.fr

5 M
franciliens sensi-
bilisés via les vidéos
pédagogiques

Axe 2

PRÉVENTION

-> Renforcer la capacité à prévoir les risques

- Gagner un jour sur la durée de prévision actuelle, en passant de 2 à 3 jours pour l'annonce des débordements.

Axe 3

CRISE ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

-> Tester les bonnes pratiques et accompagner toujours mieux les collectivités

- Dans le cadre de la nouvelle loi sur la sécurité civile de 2021, mise en place d'actions pilotes relatives aux Plans Intercommunaux de Sauvegarde, qui vont devenir obligatoires.

- Organisation d'un exercice d'ampleur régionale.

- Organisation par l'EPTB Seine Grands Lacs d'ateliers réguliers, dédiés aux entraînements du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Axe 4

AMÉNAGEMENT ET URBANISME



-> Le rôle central de l'EPTB pour inverser - d'ici à 6 ans - la courbe de la disparition des zones naturelles d'expansion des crues et faire des démonstrations sur les volets prévention/restauration/aménagement

- Amplifier l'action portée par l'EPTB Seine Grands Lacs en matière de zones d'expansion des crues, en dotant le territoire de méthodologies, d'outils techniques et de solutions financières facilitant le déploiement de cette stratégie.
- Proposer une offre de formation diversifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme aux publics concernés.
- Inciter l'État à harmoniser les règlements des plans de prévention du risque inondation.

Axe 5

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ



-> Accompagner les collectivités

- Mise en place des diagnostics de territoire, avec l'objectif que 50% des Intercommunalités franciliennes situées en zone inondable réalisent ce diagnostic :
 - Financer la phase 2 des grands travaux de réduction de la vulnérabilité à la confluence Yerres/Seine.
 - Dans le cadre des travaux sur les bâtiments, durcir les conditions d'accès au PAPI en ajustant les coûts pour éviter des montants trop importants.



Axe 6

OUVRAGES



-> **Évaluation du premier casier du site pilote de La Bassée avant la construction des suivants**

- Lancement de l'ensemble des démarches d'évaluation du site pilote de La Bassée.
- Création d'ouvrages et mobilisation des zones humides naturelles franciliennes, via un accompagnement technique sur les secteurs les plus prometteurs.

Axe 7

DIGUES



-> **Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour faciliter l'obtention des subventions**

- De nombreuses études sont à mener par les GÉMAPiens en matière de risque, de faisabilité, de définition, géotechniques, foncières...

CONTACTS



WWW.RPCA.FR

Cathy BUBBE
c.bubbe@rpca.fr

Clotilde DE ANGELIS
C.deangelis@rpca.fr



SEINEGRANDSLACS.FR

Service Communication

Stéphanie PORRETTA

Directrice

stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

Direction de l'Appui aux territoires

Pascal GOUJARD

Directeur

pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

Frédéric GACHE

Directeur adjoint

frederic.gache@seinegrandslacs.fr

DOSSIER DE PRESSE

**L'EPTB SEINE GRANDS LACS RECONDUIT
SON PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES SUR LA PÉRIODE 2022-2028**